



Parti socialiste
neuchâtelois

Nouvelles du Grand Conseil

Neuchâtel, 9 septembre 2024

Retour sur la session du 3 septembre 2024 du Grand Conseil neuchâtelois

[ordre du jour de la session du 3 septembre 2024](#)

L'intégralité des débats est à retrouver en images [ici](#)

Assermentations

Nos camarades Marianne Gay et Elisabeth Moser ont prêté serment en qualité de députées suppléantes à l'occasion de la session de septembre. Nous leur adressons nos félicitations.

Apparetements ([23.105com2](#))

Une réintroduction des apparetements qui corrige une situation ni souhaitable ni souhaitée

La députée Corine Bolay-Mercier a présenté la position du groupe.

« Madame la Présidente,

Chères et chers collègues,

La question de la réintroduction des apparetements pour l'élection au Conseil des États est fermement défendue par le groupe socialiste, et ce principalement pour deux raisons : réparer une erreur législative et abaisser le quorum naturel lors d'une élection.

Réparer une erreur, ou plutôt un oubli ?

Dans le cadre de la réforme des institutions, le projet de loi prévoyait d'introduire une circonscription unique pour le Canton de Neuchâtel et de supprimer les apparetements pour le Grand Conseil. Un amendement à la loi mentionnait que l'élection au Conseil d'État, le Conseil des États et le Conseil communal n'était pas touchée par la réforme. Le débat avait donc porté exclusivement sur l'apparetement au Grand Conseil.

Lors du renvoi en commission du projet de réforme, le rapport se focalisait uniquement sur l'élection au Grand Conseil. La question des apparetements pour le Conseil des États n'était pas évoquée et cette thématique n'avait pas été débattue. Il n'y a donc jamais eu de discussion dans notre hémicycle sur ce thème. Ainsi, pour des questions curieuses, un mode d'élection a été modifié... sans débat y relatif. Dans le VoteInfo



Parti socialiste
neuchâtelois

Nouvelles du Grand Conseil

soumis à la population avant le vote sur la réforme des institutions, la suppression des apparentements pour le Conseil des États n'avait d'ailleurs non plus été évoquée, ce qui atteste bien de l'absence de débat sur cette question.

Il est donc logique de reprendre ce débat, ce que la commission législative a fait. La majorité de la commission propose de réintroduire les apparentements pour le Conseil des États et je l'ai dit, le groupe socialiste soutient cette position.

L'autre raison pour laquelle nous soutenons cette modification concerne la question du quorum. Aujourd'hui, l'élection a lieu au système proportionnel. Pour deux sièges, avec un système proportionnel, sans apparentements, le quorum naturel peut atteindre entre 30% et 40% des suffrages !

Concrètement, cela signifie que tous les partis ayant des pourcentages de suffrages plus ba

s que les plus grands partis voient leurs suffrages simplement perdus. Théoriquement, cette situation pourrait même aboutir au fait que deux partis, qui représentent ensemble moins d'un quart de la population, siègent au Conseil des États, s'il y a une grande dispersion de voix.

Je rappelle également que la question du quorum était une des raisons qui avait entraîné la suppression des apparentements pour le Grand Conseil, puisque l'introduction d'une circonscription unique permettait de réduire nettement le quorum naturel. Il serait donc paradoxal et plutôt ahurissant que la même réforme ait comme effet d'augmenter drastiquement ce quorum pour une autre élection ! Un rapport de la Chancellerie fédérale rappelle d'ailleurs la nécessité des apparentements dans ce genre de constellation, car sans apparentements, il est légitime de se demander si nous respectons la jurisprudence du Tribunal fédéral, qui interdit d'introduire des quorums naturels de plus de 10% lors de révisions du droit électoral...

Enfin, rappelons-le, chaque parti peut s'apparenter librement et en faire usage...Tant à droite qu'à gauche !

Je vous remercie pour votre attention ! » •

L'entrée en matière est acceptée par 50 voix contre 47.

Le projet de loi est adopté par 53 voix contre 47.

Encouragement des activités culturelles et artistiques ([24.015ce](#) et [24.015com](#))

Une occasion manquée de donner un cap culturel à notre Canton

Le député Mathias Gautschi a présenté la position du groupe socialiste.



Nouvelles du Grand Conseil

« Madame la Présidente,
Chères et chers collègues,

"La culture est essentielle". C'est le préambule de ce rapport, qui est peu à peu démenti par la suite par ses objections successives. Le groupe socialiste acceptera sans enthousiasme le rapport 24.015. Six ans de travail pour arriver à un projet tellement généraliste qu'il en est fade et peu ambitieux retiendra l'enthousiasme des membres de notre groupe.

La révision de la LEAC a démarré en 2017. Le 19 septembre 2018 se réunissaient les États généraux de la culture, convoqués par les milieux culturels. Ils faisaient suite aux tables rondes d'acteur-ices connues du service de la culture, réunies durant le printemps et l'été.

Malgré un certain nombre de perches tendues par lesdits milieux culturels, et de questions posées dans cet hémicycle, nous ne connaissons toujours pas la politique culturelle du Conseil d'État. Certains cantons n'ont pourtant pas attendu la révision de la loi pour impulser également une réflexion et une analyse des besoins du milieu culturel. En résumé, la LEAC 2024 n'empirera pas la situation des actrices et acteurs culturels, mais elle ne l'améliorera pas non plus.

Tant que l'emploi régional et les moyens financiers ne seront pas mentionnés, adressés ou thématiques par nos autorités, on n'entrera pas dans le vif des sujets traités par la CDAC : précarité des emplois, revenus et prévoyance professionnelle, diffusion des œuvres dans un espace unique et romand. Comme l'avait dit le Parti socialiste lors de la réponse à la consultation, avec 5% du PIB, la culture est un acteur économique comparable à l'hôtellerie-restauration. Elle représente à cet égard un nombre non-négligeable de personnes, mais pas assez important aux yeux du Conseil d'État et d'une partie de la commission, qui nous propose cette loi qui vise pour une grande part à administrer la précarité d'un domaine professionnel.

C'est pour cela que le groupe socialiste soutiendra les amendements aux articles 9 et 11, refusés par la commission.

Au chapitre des points positifs, nous avons obtenu en commission des garanties sur la transparence et la communication du service à l'égard de ses administré-es, ainsi que :

- Une commission permanente « Affaires culturelles » ;
- Un rapport d'information du SCNE sur les priorités et les budgets par législature ;
- Des Assises de la culture une fois par législature ;
- La présence dans la loi du montant du pourcent culturel 0.5 % dans les bâtiments (max. 400'000 CHF) ;



Nouvelles du Grand Conseil

- Le maintien de l'attribution des résidences par la commission consultative de la culture ;
- La transversalité du soutien : les services cantonaux peuvent / doivent aussi mettre leurs compétences à disposition des actrices et acteurs culturels qui en font la demande.

Ce qui est bien, mais pas top, comme disait Alain Chabat.

En effet, le groupe socialiste été minorisé en commission sur les amendements suivants, mais nous choisissons de les défendre en raison de ces arguments :

- La mention des arts en espace public dans la loi (art. 2 al. 1) : puisque le Canton héberge le plus grand festival suisse des arts en espace public (la Plage des Six Pompes), la Fédération des arts de la rue suisses (FARS), le Centre de compétences helvétique des arts de la rue (CCHAR), et que la Ville de la Chaux-de-Fonds a désiré se prévaloir Capitale des arts de la rue, il pourrait le marquer dans sa loi d'encouragement aux activités culturelles. Au contraire du « notamment » préféré par la commission, il s'agit « en particulier » d'une marque de fabrique du Canton. A l'heure où il s'agit de faire du marketing territorial, la nuance est de taille.
- La diffusion des projets culturels à l'intérieur et à l'extérieur du Canton (art. 9 let. b) : les récents reports des programmes de soutien romands et fédéraux vers les tournées à l'étranger montrent que le Canton devra s'occuper de la diffusion des œuvres en Suisse (donc à l'extérieur du Canton). Par contre, ni le Canton ni les acteur-ices travaillent en réseau comme ils/elles le font par exemple avec le fOrum culture dans les cantons voisins. C'est donc deux priorités de même importance qu'il vaut la peine de mentionner au même titre.
- Soutenir en priorité les acteur-ices culturels du Canton (art. 9 let. f) : au-delà du fait que ceux-ci et celles-ci sont identifiables par le Guichet unique (qu'on est obligé d'employer pour demander des subventions), le domicile, les CV des protagonistes qui doivent être fournis... et enfin la connaissance du milieu culturel par le Département et ses commissions d'experts. Cette clause permettra au Département de missionner les institutions pour le faire.
- Le soutien aux milieux indépendants (art. 11 let. f) : les principaux employeurs des arts de la scène, des musiques actuelles et contemporaines sont des acteur-ices indépendants (associations, collectifs etc. non-soutenus pour leur fonctionnement). De nouveau : il s'agit d'un "en particulier" plutôt que d'un "notamment". Il serait logique que ces milieux soient adressés à part égale avec les institutions.

Puisque le groupe PLR persiste à considérer le 1.2 million d'augmentation sur 3 ans comme un effort louable (alors qu'il figure déjà dans le programme de législature et qu'il est réutilisé dans le rapport sur l'initiative 1%); et le crédit sur la Capitale culturelle



Nouvelles du Grand Conseil

comme une aide durable, je me sens obligé de corriger : ces montants sont des "one-shot" non-durables, et nous avons encore du boulot pour diminuer la précarité du milieu culturel à l'avenir.

En conclusion, d'une part, des promesses ont été faites concernant la transparence et la clarté des réponses du service de la culture. D'autre part, des amendements ont été obtenus en commission. Plus ceux-ci seront acceptés, plus le groupe socialiste penchera en faveur de l'acceptation du projet de loi. Il restera partagé et s'abstiendra tout de même pour une part. » •

Le projet de loi amendé est adopté par 91 voix sans opposition.

L'entrée en matière sur le projet de décret est acceptée par 69 voix contre 19.

Le projet de décret est adopté par 71 voix contre 18.

La motion 24.179 est acceptée non combattue.

Bureau de contrôle des métaux précieux ([24.021ce](#) et [24.021com](#))

Un bureau nécessaire pour les activités présentes dans notre Canton

La députée Corine Bolay-Mercier a présenté la position socialiste.

« Madame la Présidente,
Chères et chers collègues,

Pour le groupe socialiste, les mêmes arguments que ceux évoqués par mes préopinants, c'est-à-dire : un bureau qui est très important pour l'activité industrielle horlogère dans notre Canton et qui fournit du travail, des circuits courts à l'intérieur du canton. Sans cette adaptation de la loi, la survie du bureau est menacée. Cette loi ne change pas la philosophie qui est celle en vigueur aujourd'hui. Des questions ont été posées en commission concernant les finances, les bénéfiques, l'attribution des bénéfiques et nous avons obtenu des réponses en commission.

Le groupe socialiste soutiendra donc à l'unanimité ce projet de loi.

Je vous remercie de votre attention. » •

Le projet de loi est adopté par 96 voix sans opposition.



Îles pour l'avifaune ([24.025ce](#) et [Annexe](#))

Un rapport de qualité qui ne doit pas enterrer l'idée initiale

La députée Joëlle Eymann a présenté la position du groupe socialiste.

« Madame la Présidente,
Mesdames et messieurs,

Le rapport 24.025, intitulé “Îles pour l'avifaune”, présente une analyse détaillée des initiatives visant à créer des habitats pour les oiseaux dans le canton de Neuchâtel. Le département a mandaté un bureau d'études et fourni un travail remarquable avec des explications claires et bien structurées sur les tenants et aboutissant de ce projet de construction d'îles pour l'avifaune.

Notre groupe tient à remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de ce document. Leur engagement et leur expertise ont été essentiels pour la qualité de ce rapport.

Cependant, nous regrettons quelque peu la conclusion du rapport. Nous aurions souhaité que le département adopte une approche plus déterminée, notamment par rapport aux matériaux issus du creusement du tunnel de la N20 sous le Locle, qui sont évoqués dans le rapport mais comme une perspective lointaine. Cette initiative aurait démontré l'engagement du Conseil d'État dans la préservation de la biodiversité.

L'expérience acquise à l'embouchure de l'Areuse pourrait également être mise à profit. Merci toutefois pour ce rapport éclairant. Nous espérons tout de même que ce projet d'îles pour l'avifaune ne soit pas complètement enterré pour les vingt ans à venir et que d'autres actions concrètes et innovantes pourront voir le jour dans les années qui viennent

Le groupe socialiste acceptera le classement du postulat 22.121 « Pour des îles aux oiseaux neuchâteloises ».

Merci pour votre attention. » •

Le classement du postulat 22.121 est accepté non combattu.



Nouvelles du Grand Conseil

Postulat du groupe VertPOP : « Pour une évolution positive et pérenne du Chemin des rencontres, colonne vertébrale de la mobilité douce dans les montagnes neuchâteloises et voie verte touristique transfrontalière » ([23.257](#))

Un chemin qui est un véritable atout pour la région

La députée Joëlle Eymann a présenté la position du groupe socialiste.

« Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Le Chemin des rencontres est un projet ambitieux qui vise à valoriser le patrimoine naturel et culturel des Montagnes neuchâteloises, tout en favorisant la mobilité douce et le tourisme transfrontalier. Il s'agit d'un réseau de sentiers pédestres et cyclables qui relie les différentes communes de la région, en passant par des sites remarquables.

Le Chemin des rencontres est conçu pour être accessible à tous, respectueux de l'environnement et source de développement durable. Il constitue une opportunité unique de renforcer les liens entre les habitants, les visiteurs et les acteurs locaux, et de promouvoir l'identité et l'attractivité des Montagnes neuchâteloises.

Le projet est déjà réalisé en partie, notamment jusqu'au giratoire du Crêt-du-Loclc et sur certains tronçons français. Le contournement du Loclc, actuellement en chantier, a permis de créer un aménagement provisoire pour la mobilité douce le long de la route cantonale, en accord avec le relief du terrain et l'esprit du chemin des rencontres. Ce tracé offre un confort optimal pour les cyclistes, les piétons et les autres usagers de la mobilité douce, tout en respectant les principes du développement durable. Il serait dommage de détruire cet ouvrage une fois le chantier terminé.

Pour notre groupe, il est important de soutenir ce postulat. Il s'agit d'un atout majeur pour le développement durable, la mobilité douce, la santé publique et le tourisme. Un vrai atout pour plus de visibilité et d'attractivité de nos montagnes.

Il nous semble important que le Conseil d'État soutienne ce postulat et qu'il négocie avec l'Office fédérale des routes pour pérenniser cet aménagement et le conserver tel qu'il est actuellement.

Notre groupe soutien ce postulat, toutefois quelques questions ont été soulevées :

- Quel sera le coût final, pour une route avec le calcul de l'enrobage afin que cette route reste pérenne ?



Nouvelles du Grand Conseil

- Depuis le dépôt de cette motion, plusieurs mois se sont écoulés et comme vous l'avez vu ou lu, le chemin actuel est déjà au bénéfice de l'enrobage. Le goudronnage suscite quelques questions sur le classement de ce tracé à l'inventaire des voies historiques que les services de l'État doivent rendre prochainement.
- Quelle sera la charge impactant les communes pour l'entretien de cette voie de mobilité douce ?

Merci de votre attention. » •

Le postulat est accepté par 91 voix contre 3.

Motion de la commune de La Tène : « Initiative communale de la commune de La Tène demandant l'interdiction de l'utilisation des mousses d'extinction fluorées ou contenant un autre additif non biodégradable sur le territoire du canton de Neuchâtel » ([23.263](#))

Une interdiction qui va de soi – pour la santé de toutes et tous

La députée Amina Chouiter Djebaili a présenté la position du groupe socialiste.

« Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Le groupe socialiste a examiné avec attention la motion de la commune de la Tène sous forme d'une initiative communale demandant l'interdiction de l'utilisation des mousses d'extinction fluorées ou contenant un autre additif non biodégradable sur le territoire du Canton de Neuchâtel.

Par cette initiative communale, le conseil général de La Tène demande au Grand Conseil et au Conseil d'État d'étudier comment faire appliquer l'interdiction des PFAS sur le territoire cantonal, afin d'éviter toute utilisation de produits d'extinction qui ne soient pas biodégradables.

On trouve des milliers de SPFA dans des revêtements de papier et de carton, des produits en cuir, des tapis résistants aux taches, des tissus d'ameublement, des vêtements, des revêtements antiadhésifs, des emballages alimentaires, des peintures, des vernis, des scellants, des produits de nettoyage, des produits de soins personnels, des cosmétiques et des agents formant film flottant (AFFF) extincteur, ainsi que dans la production de produits électroniques, de plastiques et de métaux.



Nouvelles du Grand Conseil

Comment peut-on imaginer que le sujet puisse être débattu : les produits per et fluoroalkylés sont des produits chimiques synthétiques à composés très stables avec une absorption cellulaire et tissulaire qui est reconnu scientifiquement à risque, selon la littérature, d'augmenter le risque de maladies inflammatoires, tumorales, cancer du rein, cutanées...Au niveau mondial, ces produits sont reconnus par l'OMS comme des produits dangereux à risques cancérigènes.

En 2019, le Conseil de l'Europe a demandé à la Commission européenne d'élaborer un plan d'action pour éliminer toutes les utilisations non essentielles des PFAS en raison des preuves croissantes d'effets néfastes causés par l'exposition à ces substances, des preuves de la présence généralisée de PFAS dans l'eau, le sol, les articles et les déchets et la menace que cela peut représenter pour l'eau potable et l'eau de pluie dans les aliments.

Le Conseil fédéral a adopté, en avril 2019, une révision de l'ORRChim (l'Ordonnance sur la réduction du risque lié aux produits chimiques) interdisant l'emploi d'agents d'extinction appauvrissant la couche d'ozone dont les PFAS à partir du 1er juin 2024 et une mise à jour de la législation fédérale au 30 août 2024 qui demande de limiter si ce n'est d'interdire conformément au principe de précaution, le recours aux PFAS aux utilisations essentielles.

Pour toutes ces raisons, notre groupe soutiendra cette motion en souhaitant toutefois que le Conseil d'État s'enquiert de la qualité des produits de substitutions disponibles indépendamment des arguments financiers à une juste mesure.

Je vous remercie de votre attention. » •

La motion est acceptée par 74 voix contre 16.

Postulat de la commission Santé : « Concept cantonal d'accompagnement des personnes ayant un trouble du spectre de l'autisme avec ou sans déficience intellectuelle » ([24.101](#))

Un concept qui devra prendre en compte tous les acteurs du terrain

La députée Anne Bramaud du Boucheron a présenté la position du groupe socialiste.

« Madame la Présidente,
Chers et chères collègues,



Nouvelles du Grand Conseil

Au sein de la commission santé, les commissaires socialistes ont soutenu la demande d'étude de l'opportunité de la mise en place d'un concept cantonal d'accompagnement des personnes concernées par les TSA.

Loin de vouloir saucissonner les prises en charge par thématiques, la prise en charge des TSA mérite à tout le moins d'être analysée en consultant les professionnels de la santé, les familles concernées afin de clarifier les territoires d'intervention des différents acteurs cantonaux, les revendications de spécialiste du domaine et les champs de tension entre santé et social.

Et cela sans opposition du groupe socialiste. » •

Le postulat est accepté par 90 voix contre 4.

Postulat du groupe socialiste : « L'écofiscalité au service de la mobilité douce » (24.102)

Des incitations pour de bonnes habitudes – lorsque c'est possible

La députée Fabienne Robert-Nicoud a défendu le postulat du groupe socialiste.

« Madame la Présidente,
Mesdames et messieurs,

Commençons par rappeler quelques faits bien connus.

1. Le transport de personne individuelle est responsable d'une large part d'émissions de gaz à effet de serre en Suisse ;
2. Une grande part de ces déplacements en voiture sont faits pour le travail.
3. Nombre de ces déplacements en voiture sont difficiles à remplacer.

Prenons maintenant quelques exemples.

Imaginons que vous habitez aux Verrières et que vous travaillez à Vallorbe, ça fait 45 km. En voiture, vous mettrez 45 minutes. En transports publics, vous mettrez 2h45.

Si vous habitez aux Ponts-de-Martel et que vous travaillez à Dombresson, ça fait 26 km. Vous aurez un trajet en voiture de 30 minutes, alors que les transports publics vous proposent un trajet de 1h20. À l'inverse, si vous habitez Peseux et que vous travaillez à Neuchâtel, donc 3 km. Vous mettrez 15 minutes en transport public ou 10 minutes en vélo. Là où la voiture permet un trajet en 10 minutes, s'il n'y a pas de bouchons dans Peseux, entre Peseux et l'entrée de l'autoroute, puis à Vauseyon ou sur l'Avenue du Premier Mars.



Nouvelles du Grand Conseil

Ou encore, si vous habitez dans le quartier de Tête-de-Ran, à La Chaux-de-Fonds et vous travaillez aux Forges, ça fait 2 km. Vous aurez un trajet en transports publics de 20 minutes, ou de 15 minutes à pied. Alors que vous mettez 5 minutes en voiture, à condition qu'il n'y ait pas de bouchon sur Numa-Droz et que vous trouviez une place de parc.

Il y a des trajets pour lesquels le véhicule personnel est la solution la plus raisonnable, mais il y a plusieurs trajets pour lesquels des alternatives existent.

Les objets déposés par notre parlement donnent un message clair : il est souhaité un report modal conséquent, un réseau de transports publics qui offre une bonne desserte partout, à un prix raisonnable et un aménagement du territoire qui permette de vivre là où on travaille. La question reste toujours de savoir comment y arriver.

Selon le Conseil d'État, je cite, « le choix du mode de transport pour les déplacements dépend principalement de la qualité de la desserte et des politiques de stationnement des communes ». En effet ! Concernant la desserte, je ne reviens pas sur un débat qui a déjà eu lieu à de multiples reprises dans cet hémicycle. Concernant la politique de stationnement, je me permets de rappeler ici que le postulat 19.163 attend toujours une réponse du département.

Cela étant, pour arriver à l'objectif du plan climat, il nous semble nécessaire d'étudier toutes les options possibles pour changer les habitudes. Et donc, encourager à faire une plus grande part des trajets professionnels en transports publics, en vélo ou à pied est raisonnable. Et utiliser un moyen fiscal est sensé.

Je le répète, le but n'est en aucun cas de péjorer les personnes pour qui l'utilisation du véhicule personnel est le seul choix raisonnable ou qui doivent utiliser des véhicules pour leur activités professionnelles. Je pense ici aux métiers du bâtiment ou des soins à domicile par exemple. Le but de cet objet est de rendre moins attractif l'utilisation d'un véhicule privé pour les trajets pour lesquels des alternatives existent et donc de rendre plus attractif l'utilisation de ces alternatives. Enfin, il est important de préciser qu'une incitation n'est pas une nouvelle restriction, mais bien une récompense pour ceux qui participent activement au report modal.

Le groupe socialiste vous invite à soutenir ce postulat afin que le Conseil d'État ait l'occasion d'étudier toutes les options existantes afin d'inciter un report modal pour les trajets où c'est possible et raisonnable.

Je vous remercie. » •

Le postulat est refusé par 48 voix contre 47.



Initiative sur l'augmentation des déductions fiscales pour les primes d'assurance-maladie ([24.027ce](#))

Une analyse plus poussée de la recevabilité qui semble toute indiquée

Le député Romain Dubois a présenté la position du groupe socialiste.

« Madame la Présidente,
Chères et chers collègues,

On vient d'avoir quelques exemples en lien avec la question de la recevabilité. Le Conseil d'État avait, par exemple, émis une fois un doute concernant la recevabilité d'une initiative, en l'occurrence celle du pourcent culturel, qui avait justement été renvoyée en commission législative pour une discussion à ce sujet alors que le doute était ténu. Je rappelle que ce dernier venait du fait qu'il fallait, à terme, que l'on imagine que les 100% du budget de l'État puissent être attribués par la voie d'initiatives populaires pour que cela ne soit plus possible d'attribuer des pourcents...on peut dire que le doute en termes d'irrecevabilité était vraiment ténu.

Les autres exemples qui ont été mentionnés sont des problématiques qui pourraient l'être dans l'exécution d'une initiative mais qui ne sont pas des questions de recevabilité. Si on revient sur le rapport du Conseil d'État, la phrase centrale est « Partant, au vu de ce qui précède, on doit considérer que la question de savoir si l'initiative est conforme au droit supérieur ne peut être tranchée en toute certitude. ». Plus loin, « Tout bien pesé, le Conseil d'État estime dès lors que l'initiative peut être considérée comme conforme au droit supérieur ». Je rappelle que, contrairement à ce que soulignait le groupe LR, la décision de recevabilité est une décision du Grand Conseil. C'est-à-dire que ce sont les arguments du Grand Conseil qui doivent peser et c'est une réflexion du Grand Conseil. Cela n'aurait aucun sens que le Grand Conseil calque sa position sur celle du Conseil d'État – on pourrait le faire sur tous les rapports soumis à notre autorité.

De manière générale, le groupe socialiste – sur le fond – est très ouvert par rapport aux initiatives populaires et attaché au principe *in dubio pro populo*. J'imagine que si ce rapport devait être discuté en commission, le groupe socialiste ne devrait pas pousser pour son irrecevabilité.

Toutefois, et cela a été relevé par le groupe Vert'Libéral, on discute d'un sujet identique en commission fiscalité. Si l'on n'a pas encore de réponses claires à ce sujet en commission, et qu'on en discute ainsi en plénum, cela signifie peut-être que l'on a besoin d'en discuter de manière plus approfondie en commission.



Tout cela, bien considéré, nous fait dire qu'il faut aujourd'hui renvoyer ce rapport en commission pour en discuter calmement (et ne pas avoir un débat de juristes devant ce Parlement) pour arriver avec une solution qui provient d'un accord en commission après une analyse plus poussée, comme cela a été fait pour d'autres initiatives dans ce genre de cas. » •

Le renvoi en commission est accepté par 65 voix contre 34.

LGBTIQ ([24.031ce](#))

La balle est désormais dans le camp de la politique fédérale

Le député Hugo Clémence a présenté la position du groupe socialiste.

« Madame la Présidente,
Chères et chers collègues,

Le groupe socialiste a également fait bon accueil de ce rapport. Je dois vous avouer à titre personnel que je caressais le désir, évidemment un peu fou, que le temps aurait rendu obsolètes les raisons qui ont précédé à sa rédaction. Évidemment il n'en est rien. Pour vous rendre compte de la situation, il suffit d'aller voir sur les réseaux sociaux – avec les précautions qui s'imposent – les commentaires et remarques qui ont émergé de la publication de ce rapport. C'est assez effrayant.

Sur le fond, je ne vais pas m'éterniser. Le rapport est bon et le groupe socialiste le soutiendra. Le point fort de ce rapport, qui est de désigner l'OPFE comme relais, est une mesure qui était attendue par notre groupe, mais également par les actrices et acteurs sur le terrain qui avaient besoin de cette écoute. Nous saluons donc la mise en place de cette mesure.

S'il fallait vraiment faire une petite critique – si je puis dire ainsi – ce serait davantage sur les chiffres. Ces derniers sont effrayants mais on peut penser qu'ils sont encore en-deçà de la réalité. Dire encore que d'un point-de-vue législatif, nous avons bien compris que nous étions arrivés à une limite en termes de capacités dans notre parlement cantonal. La dernière fois, c'était avec les thérapies de conversion. Maintenant, il convient vraiment de passer le relais à la politique fédérale. La Confédération doit prendre des mesures, elle doit prendre ses responsabilités et cesser de se reposer sur les cantons en matière d'égalité. Je pense notamment à des mesures qui peuvent être prises qu'au niveau fédéral: l'extension de l'interdiction des thérapies de conversion au niveau



Parti socialiste
neuchâtelois

Nouvelles du Grand Conseil

national, la reconnaissance du troisième genre, ou encore le renforcement de l'article 261bis que vous connaissez bien mais qui aujourd'hui ne protège pas suffisamment les personnes transgenres.

Je voudrais conclure en disant un mot, et ce rapport est une bonne occasion de le dire. Evidemment, si la haine, la violence, la discrimination procèdent toujours de facteurs qui sont parfois insondables, il convient de rappeler que pour une petite minorité de personnes qui en sont les auteurs, ils procèdent parfois d'une incompréhension, d'un sentiment aussi d'être dans ses propres souffrances mises de côté, en ne comprenant pas pourquoi l'on donne plus de place à des minorités, pourquoi est-ce que l'on parle aujourd'hui de certaines minorités.

Pour le groupe socialiste, il est important de lutter contre toutes les discriminations. À l'heure d'ailleurs où les adolescent·es et les jeunes adultes souffrent de leur santé mentale, il peut parfois être difficile pour un jeune d'avoir l'impression que ses propres souffrances sont mises de côté par rapport à d'autres politiques, d'autres préoccupations de l'État. Je tiens à dire ici que pour le parti socialiste, il n'en est rien. Nous nous préoccupons toujours de celles et ceux qui souffrent, quelle que soit leur orientation sexuelle ou de genre.

Je vous remercie. » •

Le classement du postulat 21.180 est accepté non combattu.

Stratégie neuchâteloise Addictions (SNA) ([24.032ce](#))

Une stratégie comme base solide pour l'avenir

La députée Yasmina Produit a présenté la position du groupe socialiste.

« Madame la Présidente,
Chères et chers collègues,

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les député·es,

Le groupe socialiste soutient fermement la Stratégie neuchâteloise Addictions 2024-2034, en soulignant l'importance d'une approche globale face aux défis que posent les addictions. Nous reconnaissons les conséquences dévastatrices de celles-ci sur la santé physique et mentale, ainsi que sur les liens sociaux, familiaux et l'économie de notre société.



Nouvelles du Grand Conseil

La vision politique proposée par le Conseil d'État, axée sur une gouvernance coordonnée et collaborative, est en adéquation avec nos valeurs. Bien que l'accent mis sur la prévention, la promotion de la santé, le repérage précoce et la réduction des risques soit conforme aux quatre piliers de la stratégie fédérale, nous reconnaissons que ces éléments sont essentiels et restent une base indispensable.

Cet état des lieux montre que nous n'avons pas à rougir des actions menées dans notre canton pour lutter contre les addictions. Cependant, nous insistons sur l'importance d'une mise en œuvre rapide de cette stratégie, accompagnée des moyens nécessaires pour qu'elle ne reste pas lettre morte.

Nous soutenons les efforts visant à améliorer l'accessibilité et l'efficacité des structures de traitement, ainsi qu'à renforcer la transition entre les offres résidentielles et ambulatoires. L'implication des proches, des familles et des acteurs de terrain est cruciale pour le succès de cette stratégie. Enfin, la coopération intercantonale sera essentielle pour s'inspirer des meilleures pratiques et renforcer notre action en matière de politique des addictions.

En conclusion, cette stratégie offre une base solide pour l'avenir, mais nécessite un engagement continu, des moyens adéquats et une adaptation aux défis émergents en particulier vis-à-vis des nouvelles technologies numériques. Le groupe socialiste restera attentif à sa mise en œuvre et soutiendra les mesures renforçant la cohésion sociale et la santé publique dans notre canton.

Je vous remercie de votre attention. » •

Double proportionnelle pour l'élection au Conseil national ([24.118com](#))

Un débat déjà éprouvé au parlement fédéral – et qui n'a pas convaincu

Le député Romain Dubois a présenté la position du groupe socialiste.

« Madame la Présidente,
Chères et chers collègues,

Je serai bref pour ne pas répéter ce qu'il s'est déjà dit. Simplement relever qu'une motion vert-libérale a été déposée en fin d'année passée devant l'assemblée fédérale (la motion [23.4220](#)) qui demandait l'introduction du système à la bi-proportionnelle en Suisse. Cette motion a fait l'objet d'une opposition devant notre parlement fédéral et a été retirée le 15 avril de cette année. Je pense que cela suffit en soi aujourd'hui à dire qu'il ne faut



Parti socialiste
neuchâtelois

Nouvelles du Grand Conseil

pas envoyer devant le parlement fédéral un second objet provenant du même groupe et d'un petit Canton alors qu'un groupe du parlement fédéral n'a pas réussi à convaincre d'autres parlementaires il y a quelques mois seulement de cela.

Pour les autres arguments, nous rejoignons nos préopinants et nous refuserons l'entrée en matière en acceptant le rapport.

Je vous remercie. » •

Le rapport est accepté par 85 voix contre 14.

Initiative cantonale pour un système d'asile à dimension humaine ([24.133com](#))

Un signal fort pour que Berne nous écoute

Le député Romain Dubois a présenté la position du groupe socialiste.

« Madame la Présidente,
Chères et chers collègues,

Lorsque nous avons déposé ce projet, il se voulait être un appel à la Berne fédérale. J'aimerais aujourd'hui vivement remercier les autres groupes, notamment les autres commissaires de la commission législative, car on constate qu'on arrive parfois à travailler ensemble, à faire mutuellement des concessions réciproques lorsqu'il s'agit d'envoyer un signal fort.

Ce n'est pas la première fois que vous m'entendez dire que la politique d'asile fédérale repose sur des centres d'asile qui sont beaucoup trop grands. C'était une erreur, à la fois pour les personnes à l'extérieur des centres mais aussi, c'est important de le rappeler, à l'intérieur des centres qui souffrent de cette situation. Que le manque d'encadrement social est également une grande problématique au sein des centres fédéraux d'asile et parfois aussi le manque d'encadrement sécuritaire. Que le suivi de santé des personnes qui ont souvent un vécu traumatique est aujourd'hui absolument lacunaire.

Ces positions ont été tenues depuis toujours notamment par notre parti, dans plusieurs interventions. Il faut relever aujourd'hui que ces interventions ont abouti à des mesures concrètes du Canton. Il faut le souligner : il y a eu des mesures concrètes sur le terrain, il y a eu une amélioration sur le terrain. D'ailleurs, l'association « Bien vivre à Neuchâtel », très active sur ces questions-là, l'a reconnu lors de sa dernière conférence de presse. Mais aujourd'hui, des problématiques restent et ne sont plus du ressort cantonal. Il y a



Nouvelles du Grand Conseil

un substrat en quelque sorte de problématiques, notamment que les centres fédéraux sont trop grands. Cela résulte de la loi fédérale, de la politique d'asile fédérale actuelle et pour changer cela, il faut que Berne se bouge, comprenne que les cantons qui accueillent le plus de requérant-es d'asile dans ce pays veulent un changement dans cette politique d'asile.

Je crois qu'aujourd'hui, avec un parlement unanime – je l'espère – d'un canton qui est l'un des plus grands cantons d'accueil en Suisse, le message sera suffisamment fort pour que Berne nous entende et peut-être même nous écoute.

Je vous remercie. » •

Le projet de décret est adopté par 97 voix contre 1.

Pétition – Pour la reconnaissance du personnel de santé novembre 2023 ([24.608com](https://www.24.608.com))

Des demandes toujours actuelles – tout comme le besoin d'un État garant des institutions cantonales

La députée Amina Chouiter Djebaili a présenté la position du groupe socialiste.

« Madame la Présidente,
Chères et chers collègues,

Aujourd'hui encore nous parlons santé, et quand on parle santé on parle frais, finances, gestion puis soins, patient, personnel de santé, justice sociale, harcèlement, acharnement, droit des travailleuses et travailleurs, qualité, compétences, Convention collective...et j'en passe. Tout cela pour dire que la santé est complexe mais reste et restera d'abord représentée par les soigné-es et les soignants, ces deux corporations étroitement liées ne pourront évoluer l'une sans l'autre !

Ce rapport de commission qui nous est soumis à approbation propose une réponse à une pétition déposée en novembre 2023 et transmise à nos autorités en janvier 2024 « pour la reconnaissance du personnel de santé ». Elle porte différentes revendications toutes légitimes :

- L'augmentation salariale pour compenser l'IPC ;
- Des aménagements de fin de carrière dont la mise en œuvre d'une rente-pont AVS...On en discute depuis 2014 !
- Le passage des infirmiers-ères en classe 8 ;



Nouvelles du Grand Conseil

- La revalorisation salariale de toutes les fonctions de la famille soins : infirmier·ère, technicien·ne en radiologie médicale (TRM), assistant·e en soins et santé communautaire (ASSC), infirmier·ère certifié·e en domaine opératoire (IDDO), physio, spécialiste, etc.

L'étude en commission de cette pétition a permis de faire la lumière sur différents points. Par le biais d'un crédit voté au Grand Conseil en 2023, l'État est intervenu dans la fixation des salaires afin de permettre aux institutions signataires de la CCT 21 de s'aligner au vu du contexte inflationniste. Cette indexation était tout d'abord différenciée mais rééquilibrée dès 2024. À la lecture de ce rapport, on note avec une certaine amertume que la revalorisation salariale du personnel de soins en général n'est pas d'actualité et que la relocation du métier infirmier·ère à la classe 8, validé par la commission paritaire de la CCT21 déjà en 2019 en partie puis en 2021, est refusée par la commission faitière bloquant ainsi tous les travaux visant à valoriser le travail abattu quotidiennement par le personnel de soin.

La commission santé, par le biais de ses commissaires, nous propose un postulat qui enjoint le Conseil d'État à nous présenter un rapport établissant un bilan quant à sa position aujourd'hui vis-à-vis de la Convention collective de travail (CCT) Santé 21, et à évaluer les besoins et les conséquences d'un retour de l'État dans la gestion de cette même CCT sur un plan décisionnel.

Nous saluons ce postulat bien que nous souhaiterions que les demandes des pétitionnaires reflétant les besoins du personnel de santé dans son ensemble soient entendues et répondues le plus rapidement possible. Nous remercions la commission santé ainsi que l'ensemble de ses commissaires pour le travail réalisé et qui nous a permis à nous parlementaires de revoir notre copie. Nous notons un malaise persistant entretenu et nourri par des réflexions et des évolutions du système de santé que certains ont de la peine à accepter.

Le ping-pong quant aux responsabilités de la Confédération et des Cantons ne peut plus durer, un système cantonal de santé est certes subsidiaire au droit fédéral à certains égards mais certains axes doivent être cantonaux :

- L'accès aux soins défini par le soin technique et humaniste en reprenant des termes très connus des soignant·s : différencier ce qui est évaluable de ce qui est mesurable !
- La promotion et prévention de la santé peu portée par le système fédéral mais ô combien porteuse de bénéfices au sein de la société ;
- L'organisation des soins autour du patient au domicile, des soins longue durée, des soins de fin de vie – ce qui est déjà lancé dans notre canton.



Nouvelles du Grand Conseil

Nous sommes convaincus que notre système de santé doit être élaboré, réfléchi et amélioré selon nos besoins cantonaux du moment et qu'il doit être prêt à des évolutions futures répondant aux besoins croissants de la société. Il ne s'agit pas seulement de contrôler les coûts de la santé mais aussi de se reposer la question de nos priorités, que nous citoyens voulons porter.

Bien sûr le cadre fédéral est là, mais il faut admettre que la Constitution aborde la santé autrement. L'évolution historique de notre système de santé avec des changements majeurs retenus dans les années 2016/2017 ont poussé – après une période d'assainissement financier – l'État à s'éloigner quelque peu de la gestion financière et ce après la création des Établissements autonomes de droits publics.

Nous estimons que notre rôle de parlementaires est de veiller à ce que les décisions prises ne préteritent pas la justice sociale, le droit des travailleurs et travailleuses au long terme, le droit aux soins de qualité pour tous. Il est primordial par ailleurs de maintenir un système public fort même s'il n'est pas étatique et nous souhaitons une réflexion sur le rôle final de l'État comme garant du renforcement des institutions cantonales même si une certaine autonomie leur est donnée.

Vous l'avez compris, nous accepterons le rapport de commission ainsi que le postulat y attaché mais nous souhaitons que la revalorisation du personnel de soins soit rapidement appliquée et qu'une réflexion soit lancée concernant le rôle de l'État garant du renforcement des institutions publiques sans en oublier les chevilles ouvrières.

Je vous remercie. » •

La députée Yasmina Prodi a défendu [la recommandation](#) du groupe socialiste.

« Madame la Présidente,
Chères et chers collègues,

Désolée de ce petit couac. Je vous prie d'excuse ma jeunesse dans ce parlement, je ne maîtrise pas encore l'ensemble de ses procédures.

Cette recommandation a pour but de rester dans le cadre de nos compétences du Grand Conseil. Les budgets et les comptes sont de la compétence de cet hémicycle. L'augmentation du coût de la vie concerne l'ensemble de notre population. Il est donc crucial que les travailleur-euses du domaine de la santé bénéficient d'une indexation salariale identique à celle des autres employé-es relevant du budget de l'État. Nous savons toutes et tous que le système de santé traverse une période de forte pression, et il est de notre devoir de veiller à ce que ce secteur vital continue de fonctionner de manière sûre et de qualité.



En 2023, une inégalité dans l'application de l'IPC a suscité une grande incompréhension parmi les employé·es du secteur de la santé. Alors que l'administration centrale bénéficiait d'une indexation complète, nos soignant·es ont dû se contenter d'une demi-indexation durant six mois (1% au lieu de 2%), alors que leurs références de calcul indiquaient un taux de 3,6%. Aujourd'hui, avec les bons résultats des comptes 2023, (55 millions avant attribution) nous avons l'opportunité de rectifier cette situation en prévoyant un montant équivalent de rattrapage du 1% non attribué durant les six premiers mois de l'année 2023 et ainsi rétablir une équité.

Alors qu'en juin 2024 nous adoptons un soutien à la formation des professions de santé, aujourd'hui nous pouvons leur confirmer que nous ne les oublions pas et rétablirons une iniquité touchant plus de 7200 employé·es. Nous parlons d'un montant d'un peu plus de 2,9 millions contre les 55 millions du résultat comptable.

Il est impératif que nous montrions notre soutien à celles et ceux qui sont en première ligne, en veillant à ce qu'elles et ils ne soient pas oublié·es ou pénalisés par des décisions budgétaires injustes. L'équité n'est pas seulement une question de justice, mais également un moyen essentiel de préserver la motivation des professionnel·les de la santé, qui assurent le bien-être de notre population.

Je vous remercie de votre attention et vous invite à soutenir cette recommandation pour le bien de notre système de santé.

Je vous remercie. » •

Le rapport est accepté par 96 voix sans opposition.

La recommandation 24.184 est refusée par 48 voix contre 45.

Les Nouvelles du Grand Conseil, le 9 septembre 2024.

Les Nouvelles du Grand Conseil n'ont pas pour vocation d'être le compte rendu exhaustif des débats qui animent notre parlement, ni un prolongement des discussions qui y prennent place. En reprenant un certain nombre d'éléments traités lors des sessions du Grand Conseil, mais aussi en partageant avec les camarades les communications du groupe auprès des médias, elles se conçoivent comme une porte ouverte sur le travail des députés socialistes.